



Depot de bilan de mon agence

Par **dean33**, le **05/07/2010** à **13:01**

Bonjour,

Je loue un appartement depuis 2 ans via une agence immobilière, à qui je paye mon loyer chaque mois. Ce mois-ci, mon loyer n'a pas été prélevé, et je viens d'apprendre que l'agence a déposé le bilan.

Que dois je faire ? A qui dois je payer mon loyer ?

que va t'il se passer par la suite, entre autres pour ma caution ?

Merci beaucoup

Frédéric

Par **Gugusse**, le **05/07/2010** à **17:31**

Bonjour,

je ne suis pas spécialiste, mais je pense qu'il serait bon de prendre contact avec le propriétaire de l'appartement afin de lui régler en direct les loyers.

Et s'il était impossible de le joindre (pas d'adresse ou ce genre de chose), je verserais le montant du loyer sur un compte en attendant qu'il se manifeste afin de lui régler les loyers.

Par **dean33**, le **05/07/2010** à **17:32**

bonjour, merci, c'est en effet ce que je vais faire, car je ne connais pas le proprio, je n'ai que son nom....

Par **Gugusse**, le **05/07/2010** à **17:47**

A mon avis, le proprio va prendre contact avec vous. Car ça lui ferait une perte de revenus de ne rien faire.